



## FICHE D'INSCRIPTION – EXPOSANT VIDE GRENIER

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Adresse complète : .....

.....

Téléphone : .....

N° PIÈCE D'IDENTITÉ

N° : .....

J'atteste sur l'honneur que les informations communiquées soient exactes et d'avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide-grenier en le respectant.

**Formulaire à retourner à l'adresse mail : [comitedesfetes.lalleu@gmail.com](mailto:comitedesfetes.lalleu@gmail.com)**

### Règlement du Vide-Grenier Organisé par le comité des fêtes de Lalleu

1. Chaque exposant atteste sur l'honneur :
  - ✓ D'avoir pris connaissance du règlement du vide grenier de Lalleu ; Ce dernier est disponible sur simple demande à l'un des bénévoles.
  - ✓ De ne pas être commerçant
  - ✓ De ne vendre que des objets personnels et « usagés »
  - ✓ Ne pas avoir participé à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile conformément à l'article L321-7 du Code de commerce
  - ✓ Qu'il déclare exact les renseignements fournis ci-dessus
2. La validation de l'inscription via internet fera office de signature.
3. Les exposants n'ayant pas fait une inscription en ligne, devront renseigner et signer le registre des inscriptions qui vous sera remis à votre arrivée ; En cas d'oubli, nous vous remercions de vous rapprocher auprès de l'organisation.
4. Un droit d'entrée est fixé à 2€ par véhicule avec une consommation gratuite par véhicule
5. Les emplacements sont attribués en fonction des arrivées.
6. La vente des boissons et denrées alimentaires est réservée au comité des fêtes de Lalleu
7. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et non détérioré
8. Si vous créez vous-même des objets, vous ne pourrez pas les vendre dans une brocante, un vide-greniers ou une braderie, sans vous être au préalable déclaré comme professionnel (par exemple, sous le régime de la [micro-entreprise](#)).
9. Les exposants s'engagent sur la provenance des biens exposés ; des marchandises qui se révéleraient être volés ou recelés feraient l'objet d'un signalement auprès des forces de l'ordre.
10. La vente d'objets neufs, de contrefaçon, d'armes, de nourriture, d'animaux est interdite
11. Le comité des fêtes de Lalleu se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou de dégradation de matériel durant cette journée.

Le président du comité des fêtes de Lalleu

Date :

Signature de l'exposant :